AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1716
AV1072

2 juin 2020

Déclaration des achats et des ventes effectués pendant une offre publique[1]
(article 231-46 du règlement général)

INGENICO

(Euronext Paris)

Opérateur	Nature et date de l'opération	Titres concernés	Cours (€)	Nombre total de titres possédés à l'issue de la transaction
BlackRock, Inc.	achat le 29/05/2020	19 363 actions	124,20	
	vente le 29/05/2020	21 332 actions	124,20	
	prêt – mise en place le 29/05/20	50 149 actions	-	
	transfert d'actifs in* le 29/05/2020	352 actions	124,20	
	transfert d'actifs out** le 29/05/2020	650 actions	124,20	
	transfert de garantie out*** le 29/05/2020	276 016 actions	-	3 571 290 actions et droits de vote
	vente le 01/06/2020	537 actions	127,68	
	prêt – retour le 01/06/2020	59 actions	-	
	transfert d'actifs in* le 01/06/2020	1 612 actions	128,25	
	transfert de garantie out*** le 01/06/2020	108 622 actions code FR0000125346	-	3 463 802 actions et droits de vote
	transfert de garantie out*** le 29/05/2020	527 ADR	-	689 ADR
	transfert de garantie in**** le 01/06/2020	545 ADR code US45684W1071	-	1 234 ADR
	accroissement d'une position longue le 01/06/2020	30 249 CFD code FR0000125346	128,25	1 140 702 CFD*****/******

* Le transfert d'actifs in résulte notamment du transfert par un client d'un portefeuille d'actifs à BlackRock.
** Le transfert d'actifs out résulte notamment du transfert par BlackRock d'un portefeuille d'actifs d'un client à un autre gestionnaire.
*** Le transfert de garantie out est une garantie financière donnée par BlackRock qui vise à réduire le risque de contrepartie.
**** Le transfert de garantie in est une garantie financière reçue par BlackRock qui vise à réduire le risque de contrepartie.
***** « *Contract for difference* » (CFD) INGENICO à règlement en espèce, portant sur autant d'actions INGENICO
****** Il est rappelé que la société BlackRock, Inc. détient par ailleurs une position courte de – 80 690 « *contract for difference* » (CFD) INGENICO à règlement en espèce, portant sur autant d'actions INGENICO (cf. D&I 220C1536 du 15 mai 2020).

[1] Période de préoffre (cf. D&I 220C0437 du 3 février 2020).